



Revendre maison bâtie sur terrain conjoint malgré enfants

Par **GARG**, le **28/05/2012** à **15:10**

Bonjour,
Nous avons un projet immobilier qui ne se fera qu'en fonction de la réponse à cette question. Les informations que je reçois sont contradictoires.
Nous sommes mariés sans contrat, avec 2 enfants.
Mes parents me donnent un terrain pour que nous construisions dessus à la condition que mon épouse ne revende pas cette maison à mon décès, si je décède avant elle mais que cette maison aille exclusivement à mes enfants (avec bien sur la possibilité pour ma femme d'habiter la maison à mon décès et jusqu'au sien).
Ma question est donc :
- A mon décès, ma femme pourra t'elle revendre la maison que nous avons payé ensemble mais construite sur le terrain que mes parents m'ont donné pendant notre mariage ?
- Si la loi lui permettrait de revendre cette maison, y a t'il un moyen "notarial" de l'en empêcher (document qu'elle signerait bien sur)
Un grand merci